

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 90-0337/PR/TP portant résiliation du marché n°-12/89/DTP pour la fourniture de bitume a la direction des TP (programme 89).

n° 90-0337/PR/TP

Ministère

Ministère des travaux publics, de l'urbanisme et du logement

Date de publication

14 avril 1990

Numéro JO

n° 7 du 15/04/1990

Date du numéro

15 avril 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du: gouvernement

Vules lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

Vul'ordonnance n° 77-008 du 30 juin 1977

Vule décret n° 81-076 du 7 juillet 1981 portant nomination des membres du gouvernement de la République de Djibouti

Vul'arrêté n° 69-464/SG/CG du 20 mars 1969 fixant la date d'entrée en vigueur. du Code des Marchés publics et de marchés de travaux

Vule cahier de clauses administratives générales applicables aux marchés et notamment son article 35

Vule marché. n° 12/89/DTP passé avec la société Travaux publics du Bâtiment pour la fourniture de bitume a la direction des Travaux publics (programme 89)

Vula lettre n° 009/DTP lu 6 janvier 1990 met en demeure d'effectuer immédiatement la livraison

Vule procès-verbal de la commission des marchés qui en sa séance du 25 janvier 1990 a décidé la résiliation du marché

Considérant que l'entrepreneur n'a pas répondu à la mise en demeure

Sur proposition du ministre des Travaux publics, de l'Urbanisme et du Logement.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier– Le marché n° 12/89/DTP pour la fourniture de bitume a la direction des Travaux publics (programme 89) est résilié de plein droit et sans indemnité. Art. 2

- Le présent arrêté sera diffusé partout où besoin sera.